



11 mars 2025

Autofocus stationnement payant : 94,5% des emplois en CDI

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile consacre son nouvel Autofocus aux entreprises du secteur du stationnement payant avec pour la première fois un volet sur le contrôle du stationnement en voirie par des acteurs privés. Après une forte baisse durant la crise sanitaire, le marché du stationnement en ouvrage a retrouvé dès 2022 son niveau pré-Covid et a enregistré en 2023 une croissance de 8,5 %. Mais si le secteur s'ouvre à de nouveaux services pour les collectivités, il doit également répondre aux enjeux de sécurité liés à l'essor des véhicules électriques.

Lors de la crise sanitaire du Covid-19, en 2020 et 2021, les parkings ont connu une forte baisse de leur fréquentation en raison des confinements, de l'annulation de grands événements sportifs et culturels, de la baisse des déplacements. Le chiffre d'affaires du secteur, alors fortement touché, a toutefois retrouvé son niveau d'avant Covid dès 2022. En 2023, il a même augmenté de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

Cette progression s'explique par deux principaux facteurs : d'une part, **la hausse des tarifs de stationnement** et, d'autre part, **un recours accru aux parkings en ouvrage** (enclos, parkings de surface, à étages ou souterrains). Ce second phénomène résulte des politiques publiques mises en place dans les grandes agglomérations françaises pour réduire le nombre de places de stationnement en voirie. L'objectif est de limiter la présence des voitures dans les centres-villes, d'encourager l'usage des transports en commun et d'inciter les automobilistes à privilégier les parkings en ouvrage ou les parcs-relais en périphérie.

Un marché concentré, qui connaît une forte stabilité de l'emploi

La gestion des parcs de stationnement est principalement déléguée par les collectivités à de grands acteurs du secteur : 4 groupes privés gèrent à eux seuls 79 % des places de stationnement en ouvrage et en voirie, en France. Il s'agit principalement d'acteurs historiques de la construction et de l'exploitation de parkings qui emploient un nombre conséquent de salariés. Néanmoins, des entreprises de taille modeste participent également à l'activité, souvent à échelle locale.

Le secteur du stationnement payant connaît une grande stabilité de l'emploi, avec 94,5 % des salariés en CDI. L'âge moyen des salariés atteint 43,1 ans et 23,6 % des salariés ont 55 ans et plus, une part supérieure à celle de l'ensemble de la branche (13 %). L'emploi reste majoritairement masculin (73,5 %).

Les vecteurs d'adaptation du secteur : automatisation et digitalisation

Après une phase d'automatisation des outils d'exploitation (paiements automatiques, lecture des plaques d'immatriculation, guidage et comptage des places disponibles), le secteur continue de s'adapter aux nouvelles technologies. La gestion à distance des parkings se développe grâce aux technologies numériques, permettant le suivi en temps réel des équipements (anomalies techniques, alarmes incendie) et des interventions à distance (ouverture/fermeture des barrières de péage).

Selon les structures, cette gestion peut être partielle (assistance en l'absence de personnel sur site) ou totale (parc sans agent), à l'échelle nationale ou locale. La digitalisation favorise aussi l'émergence de nouveaux services via des applications et le paiement en ligne. Un enjeu majeur du secteur consiste à intensifier la coopération avec les collectivités et les acteurs du numérique pour faciliter l'interconnexion des données. De plus, des services complémentaires sont en cours d'expérimentation, notamment la conciergerie, le stockage, le retrait de colis et la maintenance automobile.

L'essor des véhicules électriques : opportunités et enjeux de sécurité

Depuis le 1er janvier 2025, la Loi d'Orientation des Mobilités impose l'installation d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques dans tous les parkings ouverts au public de plus de 20 places. Cet emplacement doit également être accessible aux personnes à mobilité réduite. L'implantation de ces bornes et, plus généralement, la présence accrue de véhicules électriques en parking souterrain pose des défis en matière de sécurité (maintenance électrique, risques d'incendie) et de compétence des salariés. Un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) publié fin 2022, **souligne l'importance d'harmoniser les réglementations et d'effectuer un suivi statistique des incendies impliquant des véhicules électriques** : si les véhicules électriques ne présentent pas plus de risques d'incendie que les véhicules thermiques, leur combustion complexifie l'intervention des pompiers. Le rapport recommande notamment une vigilance particulière quant au déploiement des bornes de recharge rapide.

Pour accompagner les entreprises face aux mutations technologiques et organisationnelles du secteur, la branche a créé un Certificat de Compétences de Branche (CCB) Conseils en électromobilité. Cette formation vise à développer l'expertise des professionnels en matière de proposition et de présentation de solutions d'électromobilité, de conseil sur l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, ainsi que de sensibilisation aux enjeux de sécurité et de respect de l'environnement.

Le contrôle du stationnement en voirie, un marché récent

La gestion du stationnement en voirie par des acteurs privés est un phénomène récent, structuré par la loi MAPTAM entrée en vigueur en 2018. Ce texte a permis le transfert aux collectivités territoriales la responsabilité de la tarification, du contrôle et de la gestion du stationnement en voirie. Les collectivités peuvent désormais choisir de gérer cette activité en régie ou de l'externaliser : **environ 15% d'entre elles auraient déjà opté pour une externalisation partielle ou totale de la gestion du stationnement.**

Cinq métiers sont spécifiques au contrôle du stationnement en voirie : agent de contrôle piéton, agent de contrôle à distance, conducteur de véhicules LAPI (voitures équipées de caméras), agent de gestion des RAPO (recours administratif préalable obligatoire) et agent de maintenance et collecte des horodateurs.

« Le secteur du stationnement privé n'échappe pas aux défis posés par l'électrification du parc automobile, qui impose une transformation et une adaptation des infrastructures. Cependant, les opportunités de diversification des services proposés constituent de véritables leviers de croissance, ouvrant de nouvelles perspectives de développement pour le marché », analyse Marie-Sophie Girardin, Responsable de projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA et lycées professionnels partenaires.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr
Pia MANIERE • 06 01 40 08 60
Alix LAGERSIE • 07 77 14 61 85
communication@anfa-auto.fr
www.anfa-auto.fr/actualites